

ENVIRONMENTAL REFUGEES: PROBLEMS AND CHALLENGES FOR INTERNATIONAL LAW

Susana BORRÀS PENTINAT

Professor of Public International Law and International Relations
at the University of Rovira i Virgili (Spain)

ABSTRACT

In the world about 22 million people are officially recognized as “refugees” and a further 30 million are displaced within their State borders. According to the 1951 Convention relating to the Status of Refugees, a refugee is a person who “owing to a well-founded fear of being persecuted for reasons of race, religion, nationality, membership of a particular social group, or political opinion, is outside the country of their nationality, and is unable to or, owing to such fear, is unwilling to avail him/herself of the protection of that country”. The United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), which counted 8,400,000 refugees worldwide at the beginning of 2006. In these statistics, the governments do not officially include the unconventional category of “environmental refugees”, even though the number of people forced to move by environment-related conditions is already similar to, and may someday dwarf, the number of officially-recognized “persons of concern,” recently calculated at 19.2 million.

Since the Convention of Geneva was approved as the legal frame for refugees, the situation, the characteristics and the origin of refugees have changed radically. A refugee is now not only someone who flees from political repression or armed conflicts. Some refugees are not victims of political upheaval, but of such problems as the rising sea level, expanding deserts and catastrophic flooding, which have already contributed to large permanent migrations and could eventually displace hundreds of millions. About 25 million people are now officially recognized as “persons of concern”, persons who have been necessarily displaced from their homes by droughts, desertification, soil erosion, industrial accidents or other environmental reasons. The number is predicted to grow to about 50 million by the year 2010, at the alarming rate of 16,986 per day. The UN estimated that there will be 150 million environmental refugees by the year 2050. Red Cross research shows that more people are now displaced by environmental disasters than war.

S.F.D.I. - COLLOQUE D'AIX-EN-PROVENCE

The environmental refugees are people who have been forced to leave their traditional habitat, temporarily or permanently, because of a marked environmental disruption (natural and/or triggered by people) that jeopardised their existence and/or seriously affected the quality of their life. The question of how to define an "environmental refugee" may seem academic. But it is important to determine a clear definition for two reasons. The first is that those seeking to deny them assistance will tend to dismiss legitimate environmental refugees as "economic migrants," who have not been driven from their homes but simply seek greater income. A clear definition of what constitutes an environmental refugee will make assistance more difficult to be denied on these grounds. The second is that putting together a robust definition of "environmental refugee" is part of a wider campaign to push climate and environmental issues to the forefront of public perception, giving them a status similar to war or genocide: that is to say, we must do whatever we can to prevent environmental problems and aid those afflicted should they arise.

The present study aims to analyse the interrelationship between environmental modification, conflict and the refugee's situation and the need to renew legal frameworks, adapting them to current problems so that they can contribute to international security. The legal vacuum aggravates the situation of this new category of refugees and, in turn, their vulnerability and the impact that this situation has on the territories that receive the displaced populations. All these questions need an international legal response so that human and environmental crises, which threaten international security and introduce the concept of the "environmental refugee" as a key issue in environmental human security, can be addressed.

RESUME

Les réfugiés environnementaux : enjeux et défis pour le droit international

La présente communication analyse une question d'actualité internationale et qui représente à la fois des défis et opportunités pour le droit international, c'est-à-dire, celle qui se rapporte aux réfugiés de l'environnement. Près de 22 millions de personnes dans le monde sont officiellement reconnues comme « réfugiés », tandis que 30 autres millions sont déplacées à l'intérieur des frontières de leur État. D'après la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, un réfugié est une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) recensait, début 2006, 8 400 000 réfugiés dans le monde entier. Dans ces statistiques, les gouvernements n'incluent pas officiellement la catégorie non conventionnelle de « réfugiés environnementaux ». Cependant,

LE DROIT INTERNATIONAL FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

le nombre de personnes contraintes se déplacer pour des raisons liées à l'environnement est d'ores et déjà similaire et pourrait bien un jour dépasser le nombre de personnes officiellement reconnues comme « personnes relevant de la compétence du HCR », récemment estimé à 19,2 millions.

Depuis l'adoption de la Convention de Genève, en tant que cadre législatif pour les réfugiés, la situation, les caractéristiques et la provenance des réfugiés ont changé du tout au tout. De nos jours, un réfugié n'est pas seulement quelqu'un qui fuit une répression politique ou un conflit armé. Certains réfugiés ne sont pas victimes de l'instabilité politique, mais bien d'autres problèmes comme l'élévation du niveau de la mer, la désertification galopante et les inondations dévastatrices, qui sont déjà à l'origine d'importants flux migratoires et pourraient à terme déplacer des centaines de millions de personnes. Même si les estimations évoluent constamment, près de 25 millions de personnes sont aujourd'hui officiellement reconnues comme « des personnes relevant de la compétence du HCR », des personnes qui ont été contraintes de quitter leurs foyers à cause de la sécheresse, de la désertification, de l'érosion des sols, des accidents industriels ou d'autres facteurs environnementaux. Ce chiffre devrait atteindre 50 millions en 2010, à un rythme alarmant de 16 986 individus par jour. L'ONU estime qu'il y aura 150 millions de réfugiés environnementaux en 2050. Une étude de la Croix Rouge révèle qu'il y a aujourd'hui plus de personnes déplacées par des catastrophes naturelles que par des guerres.

Les réfugiés environnementaux sont des personnes qui ont été obligées de quitter leur habitat traditionnel, à titre temporaire ou permanent, en raison de dérèglements écologiques marqués (naturels ou provoqués par l'homme) qui menaçaient leur existence et/ou ont affecté notablement leurs conditions de vie. On pourrait penser que la question de la définition de « réfugié environnemental » relève d'un débat purement académique. Mais il est important d'établir une définition claire, et ce pour deux raisons. La première est que les personnes qui cherchent à contester l'aide aux réfugiés environnementaux légitimes auront tendance à exclure ceux-ci en les qualifiant de simples « migrants économiques » qui n'ont pas été contraints à abandonner leur foyer mais sont simplement à la recherche de meilleures conditions de vie. Avec une définition claire du concept de réfugié environnemental, il sera plus difficile de s'opposer à l'aide apportée dans ces domaines. La seconde raison est que l'élaboration commune d'une définition solide du concept de « réfugié environnemental » fait partie intégrante d'une campagne plus vaste visant à positionner les dérèglements climatiques et environnementaux au premier plan de la perception publique, en leur conférant un statut similaire à celui des guerres ou des génocides: nous devons effectivement faire tout notre possible pour prévenir les problèmes environnementaux et aider les personnes victimes de ces éventuels problèmes.

La présente étude a pour objectif d'analyser les rapports entre les changements environnementaux, les conflits et la situation des réfugiés, tout en soulignant la nécessité d'actualiser les cadres législatifs afin de les adapter aux problèmes actuels pour qu'ils puissent contribuer à la sécurité internationale. Les

S.F.D.I. - COLLOQUE D'AIX-EN-PROVENCE

principales causes environnementales de déplacement et l'impact environnemental de ce déplacement sur le territoire d'accueil ont été analysés. Toutes ces questions exigent une réponse internationale sur le plan juridique pour pouvoir aborder les crises humanitaires et environnementales qui menacent la sécurité internationale et placent le concept de « réfugié environnemental » au centre du problème de la sécurité humaine environnementale.